

OBJET : NOUVELLES BALISES À RESPECTER POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS SCOLAIRES

La Prairie, le 7 octobre 2020 – À la suite de la conférence de presse du ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge, nous tenons à vous informer à notre tour du resserrement des consignes sanitaires en zone rouge. Ce faisant, les écoles offrant le préscolaire, le primaire et le secondaire du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS), situées sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), devront respecter de nouvelles balises à compter de ce jeudi 8 octobre 2020.

Voici les écoles et centres de formation du CSSDGS qui sont touchées par cette annonce :

- Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud
- Centre de formation générale aux adultes des Grandes-Seigneuries*
- École alternative des Cheminots à Delson
- École alternative des Trois-Sources à Châteauguay
- École Aquarelle-Armand-Frappier à Saint-Constant
- École Bonnier à Mercier
- École de formation professionnelle de Châteauguay
- École de l'Odyssee à Sainte-Catherine
- École de la Magdeleine à La Prairie
- École de la Petite-Gare à La Prairie
- École de la Rive à Châteauguay
- École des Bons-Vents à Mercier
- École des Bourlingueurs à Sainte-Catherine
- École des Moussaillons-et-de-la-Traversée à Saint-Philippe
- École des Timoniers à Sainte-Catherine
- École du Tournant à Saint-Constant
- École Émilie-Gamelin à La Prairie
- École Félix-Leclerc à Saint-Constant
- École Fernand-Seguin à Candiac
- École Gabrielle-Roy à Châteauguay
- École Gérin-Lajoie à Châteauguay
- École Jacques-Barclay à Saint-Mathieu
- École Jacques-Leber à Saint-Constant
- École Jean-Leman à Candiac
- École Jean-XXIII à La Prairie
- École Laberge à Châteauguay
- École Louis-Lafortune à Delson
- École Louis-Philippe-Paré à Châteauguay
- École Marc-André-Fortier à Châteauguay
- École Marguerite-Bourgeois à Châteauguay
- École Notre-Dame-de-l'Assomption à Châteauguay
- École Notre-Dame-Saint-Joseph à La Prairie
- École Piché-Dufrost à Saint-Constant
- École Plein-Soleil à Candiac
- École régionale Brenda-Milner à Châteauguay
- École Saint-François-Xavier à La Paririe
- École Saint-Isidore-Langevin à Saint-Isidore
- École Saint-Jean à Sainte-Catherine
- École Saint-Jean-Baptiste à Châteauguay
- École Saint-Joseph à Mercier
- École Saint-Jude à Châteauguay
- École Saint-Marc à Candiac
- École Saint-René à Mercier
- École Vinet-Souigny à Saint-Constant

*À noter : le pavillon de Saint-Rémi se trouve dans la zone orange

Plus précisément, voici le compte rendu relatif aux informations gouvernementales transmises qui s'appliqueront dès le jeudi 8 octobre 2020 jusqu'au mercredi 28 octobre 2020 :

Élèves du préscolaire et du primaire

- Une seule bulle-classe stable sera autorisée sans mesure de distanciation;
- Les sorties éducatives et les activités interscolaires seront annulées;
- Le nombre de visiteurs à l'école sera limité au minimum;
- Pour les élèves ayant un plan d'intervention, les rencontres virtuelles seront privilégiées;
- L'organisation du service de garde continuera de se faire dans le respect de la bulle-classe ou en sous-groupe avec une distanciation de deux mètres;
- La période du dîner continuera d'être privilégiée dans la bulle-classe stable de la classe. Si le repas a lieu dans la cafétéria, il y aura maintenant une distance de deux mètres entre chaque table assignée;

- Pour les élèves de 5^e et de 6^e année, le [port du couvre-visage](#) sera requis dans les aires communes de l'école, incluant les corridors. Il pourra être retiré une fois assis pour prendre le repas;
- Les parents devront désormais porter un couvre-visage sur le terrain de l'école.

Élèves du secondaire

- Pour tous les niveaux, le port du couvre-visage sera obligatoire en tout temps dans les lieux communs incluant la classe, sur le terrain de l'école, dans les déplacements et lors des cours à option hors de la bulle-classe stable. Il pourra être retiré pour les cours d'éducation physique et pour prendre le repas;
- Il n'y aura qu'une seule bulle-classe stable pour les élèves sans mesure de distanciation;
- Pour les élèves de 4^e et de 5^e secondaire, une formule hybride d'enseignement sera en vigueur dès le jeudi 8 octobre 2020. Ce faisant, l'élève aura un enseignement à distance et un enseignement en classe une journée sur deux. Chaque école secondaire précisera à ses élèves de 4^e et de 5^e secondaire quelles seront les journées à l'horaire où l'enseignement aura lieu en classe ou à distance;
- Pour les élèves de 4^e et de 5^e secondaire, le même horaire de cours sera respecté lors de l'enseignement à distance;
- La présence de chaque élève sera obligatoire en classe ou en ligne, dans le respect de l'horaire de chaque élève.

Pour les élèves des programmes pédagogiques particuliers et profils

- Les programmes pédagogiques particuliers seront maintenus (sport-études, PÉI, profils, etc.);
- Les matchs et autres compétitions seront interdits;
- Les activités ou l'entraînement seront autorisés à l'intérieur d'une même bulle-classe stable ou en sous-groupe avec une distanciation de deux mètres;
- Le port du couvre-visage ne sera pas obligatoire lors de la pratique sportive, mais il sera obligatoire dans les moments d'attente, de déplacements, etc.

Élèves de l'adaptation scolaire

À moins d'indications contraires de l'école, tous les élèves des groupes scolaires adaptés (FMS, FPT, GADP, GAE, PFAE, PEP, Pré-DEP, etc.) et des écoles du Tournant et Brenda-Milner continueront de fréquenter l'école en présence physique, à 100 % du temps, même s'ils sont d'âge équivalent de secondaire 4 ou 5.

Appareils numériques

Les éléments à mettre en place concernant notamment l'accès à des appareils numériques, l'adaptation des modalités d'apprentissage ainsi que la planification des communications et de la collaboration entre l'école et les familles sont en cours. L'école de votre enfant communiquera les informations complémentaires à cet effet, s'il y a lieu.

Transport scolaire

Comme depuis le début de l'année scolaire, le respect des places assignées, tout comme le port du masque, sont importants plus que jamais et nous vous demandons de sensibiliser votre enfant à ce sujet. Aussi, tel que mentionné dans la correspondance du 28 septembre 2020, nous souhaitons vous rappeler qu'en cas de refus des élèves de porter le masque, de respecter les règles de distanciation ou la place qui a été assignée en tout temps, il se pourrait que le droit au transport soit suspendu.

Élèves de la formation générale aux adultes et de la formation professionnelle

Le port du couvre-visage sera obligatoire en tout temps dans les lieux communs et lors des déplacements. Cependant, il ne sera pas obligatoire une fois assis en classe s'il y a un respect de deux mètres entre chaque place.

Pour plus de détails, visitez le site Web quebec.ca/rentree.

Veillez noter que pour les écoles du CSSDGS qui sont à l'extérieur du CMM, les balises actuelles ([Mesures sanitaires à observer selon le palier d'alerte régionale](#)) sont toujours en vigueur, notamment le port du masque, dès l'arrivée sur le terrain de l'école et lors des déplacements. Ces écoles sont les suivantes :

- Centre de formation générale aux adultes des Grandes-Seigneuries, pavillon Saint-Rémi seulement
- École Daigneau à Napierville
- École Louis-Cyr à Napierville
- École Pierre-Bédard à Saint-Rémi
- École Saint-Bernard à Saint-Bernard-de-Lacolle
- École Saint-Édouard à Saint-Édouard
- École Saint-Michel-Archange à Saint-Michel
- École Saint-Patrice à Saint-Patrice-de-Sherrington
- École Saint-Romain à Hemmingford
- École Saint-Viateur-Clotilde-Raymond à Saint-Rémi
- École Sainte-Clotilde à Sainte-Clotilde

La santé publique, l'affaire de tous!

Malgré tous les efforts de nos équipes-écoles et de nos élèves, le coronavirus continue de circuler et nul n'est à l'abri de celui-ci. Comme il en va de la responsabilité de toutes et tous de faire le nécessaire afin de veiller à freiner sa propagation et que nous avons toutes et tous à cœur que l'année scolaire se poursuivre **à l'école**, nous prions les parents de continuer d'être des modèles bienveillants en respectant aussi, en tout temps, les règles de la Santé publique. En effet, il nous apparaît important – et plus que jamais! – de persister à suivre les balises, notamment celles de la distanciation physique et du port du couvre-visage. Bien entendu, cela est d'autant plus souhaitable aux abords de nos écoles. Nous serions aussi reconnaissants envers les parents de planifier une discussion avec leur enfant afin que les rassemblements d'élèves, à l'extérieur de l'école, soient aussi limités (parc, aires de restauration, etc.).

Comme d'habitude, nous vous remercions à l'avance de votre aide inestimable et de votre intérêt à préserver le bien-être collectif afin de freiner la propagation du coronavirus.

La Direction générale